



CTM du 5 septembre 2013

Point n° 3 CEREMA

Déclaration CFDT

Ce Comité Technique Ministériel doit se prononcer sur le décret Cerema avant son passage en Conseil d'État. Pour tenir les échéances avec des modalités correctes, il nous a fallu interpellé par deux fois les ministres concernés, en espérant mettre fin à la politique du fait accompli de l'administration et du préfigurateur.

La version présentée aujourd'hui a été notablement modifiée. Dans les comités de suivi, la CFDT a proposé plusieurs amendements, dont certains ont été intégrés, comme :

- le Président et le vice-président du Conseil d'Administration issus de 2 collèges différents.
- des suppléants pour les représentants des collectivités au Conseil d'Administration

Mais pour la CFDT, le compte n'y est pas !

Au Comité Technique Ministériel de février, notre amendement au projet de loi, relatif à la présence des représentants du personnel au conseil stratégique, a malheureusement reçu un avis défavorable. Cela nous incite à revendiquer une place plus importante des représentants du personnel dans le Conseil d'Administration. C'est le sens de notre amendement. Nous ne remettons pas en cause la répartition entre les différents collèges mais dans un établissement comme le Cerema, les représentants du personnel doivent avoir toute leur place.

Oui, il y a une étude d'impact. Elle décrit la concertation avec les syndicats, de façon plus qu'édulcorée. Elle s'attache à présenter l'EPA, mais sans évoquer, ni la situation de référence des onze services que l'on fusionne, ni la situation future. A noter que ce document très technique aborde peu la question des agents face au changement. Ceci explique peut-être le mouvement d'inquiétude, voire de défiance qui caractérise les votes de plusieurs Comités Techniques Locaux.

Pour la CFDT, ce Cerema devrait être un outil multi-collectivités. Dans le cadre du comité de suivi, nous n'avons toujours pas pu rencontrer les représentants des associations d'élus locaux. Le programme d'activités 2014 s'élabore avec les seules Directions Générales. En l'absence de comités thématiques du Cerema (de CODOR pour le Certu), comment les collectivités vont-elles pouvoir apporter leurs points de vue et leurs attentes sur ce programme ?

Ce chantier Cerema n'est pas abouti. Les questions et préoccupations des agents, sur les missions et les moyens, le régime indemnitaire et tout le volet RH, restent entières.

Enfin, la CFDT souhaite que les prochains comités de suivi soient abordés dans un véritable esprit de dialogue et de construction. Il en va de l'avenir du Cerema.